VŒU NATIONAL

EN FAVEUR

DES GARDES-FRANÇOISES,

Préſenté par un Citoyen au Tribunal de l'opinion publique.

LE Régiment des Gardes-Françoiſes n'exiſte plus, ou du moins, il eſt près de ne plus exiſter. La Lettre du Roi à M. de la Fayette, imprimée dans le Journal de Paris du 23 de ce mois, ne laiſſe aucun doute à cet égard.

On ne peut penſer, ſans douleur, à la deſtruction du premier, du plus nombreux, du plus beau Corps de l'armée Françoiſe; d'un Corps qui a eu pendant tant d'années l'honneur de garder la perſonne du Souverain; d'un Corps qui révere & adore ſon Roi, & qui s'eſtimeroit heureux de répandre la derniere goutte de ſon ſang pour le ſervice de l'Etat.

Mais toute réflexion ſur ce triſte ſujet eſt déſormais inutile, & pourroit être déplacée. Nous avons courageuſement défendu nos droits; ſachons reſpecter ceux du Roi. Notre intérêt nous y convie plus encore que notre devoir.

Qu'eſt-ce que la Ville de Paris, qu'eſt-ce que le Royaume entier doit faire en faveur des Soldats du

Régiment des Gardes-Françoises ? Voilà tout ce que je me propose d'examiner.

Gardez-vous de croire que je veuille mettre en honneur les actes d'insubordination militaire : je ne suis ni absurde ni séditieux; mais je suis très-fermement convaincu que, dans les derniers troubles, la résistance des Gardes-Françoises aux ordres de leurs Chefs, ne peut être considérée comme un fait d'insubordination.

Le devoir d'un Soldat citoyen est de combattre les ennemis de l'Etat : son devoir encore est d'assurer, dans l'intérieur, le régne des Loix & la tranquillité publique.

Depuis long-temps il n'y a point d'ennemis à combattre; mais rappelez-vous avec quelle ardeur les Gardes Françoises se porterent, au mois d'Avril dernier, contre les incendiaires qui s'étoient attroupés dans le fauxbourg Saint-Antoine : aujourd'hui vous les voyez animés du même zele contre les brigands qui alarment les campagnes, & dont la fureur soudoyée est tant à redouter. Rappelez-vous encore comment, aux mois de Mai & de Septembre 1788, les Gardes-Françoises seconderent les mesures du Gouvernement, toutes oppressives qu'elles étoient. C'est que des bandits ne sont pas des Citoyens : c'est que l'année derniere il n'éxistoit pour la Législation aucune autre autorité que celle du Roi.

Mais lorsqu'il s'est agi de la liberté de l'Assemblée législative, lorsque les droits de la Nation

entiere ont été violés, lorsqu'une insurrection générale s'est déclarée dans la Capitale & dans les Provinces, quel Citoyen oseroit reprocher aux Gardes-Françoises d'avoir suivi le torrent de l'opinion publique, & de ne s'être pas unis à des Etrangers stipendiés pour enchaîner leur Patrie & pour réduire en cendres la Capitale de l'Empire (1) ?

Ah ! loin de les accuser d'insubordination, rendons hommage à leur discernement. Dans tous les temps ils ont fait ce qu'ils devoient faire, &, quel que soit le jugement des pervers, dont ils ont si cruellement contrarié les vues, je crois m'honorer en les considérant comme mes défenseurs & mes Concitoyens.

Je ne veux cependant pas m'appesantir sur l'importance du service qu'ils viennent de nous rendre. Une sage circonspection retiendra l'épanchement de ma reconnoissance. Il me semble d'ailleurs que je n'apprendrois rien à ceux qui me liront. Quiconque est informé de ce qui se passa à Versailles lorsque, pour préparer la fatale & à jamais fatale Séance du 23 Juin, on interdit aux Représentans de la Nation l'entrée du lieu où ils délibéroient ; quiconque a observé comment, depuis cette séance, les plus petites circonstances se sont liées aux plus grands événemens ; quiconque a été témoin de ce

(1) Je ne parle pas des Gardes-Suisses, dont les bons sentimens me sont bien connus.

qui s'eſt fait dans la Capitale du 11 au 17 Juillet, & même juſqu'à ce jour; quiconque enfin eſt en état de comparer ce que nous ſommes maintenant à ce que nous aurions infailliblement été, ſi. . . . reconnoîtra dans la conduite des Gardes-Françoiſes la cauſe premiere, directe ou occaſionnlle, mais preſque unique & toujours agiſſante, de l'heureuſe ſituation où nous nous trouvons.

Le jour du danger eſt paſſé, celui de la reconnoiſſance approche.

L'après-midi du 15 Juillet vit naître un beau moment pour les Gardes-Françoiſes. Jamais ils n'oublieront les témoignages d'eſtime, de reconnoiſſance, je dirois preſque d'amour, dont ils furent comblés au milieu de la plus auguſte & de la plus touchante aſſemblée. Là on les proclama *Garde-Nationale*; là, on leur décerna la couronne du patriotiſme. Les larmes couloient de tous les yeux, & le délire de la ſenſibilité publique fut leur premiere récompenſe.

Mais cette récompenſe, toute brillante, toute flatteuſe qu'elle eſt, ne ſuffit point à notre gratitude.

Puiſqu'aujourd'hui tout Citoyen a droit de révéler celles de ſes penſées qu'il croit utiles, j'oſerai dire mon opinion ſur cet intéreſſant ſujet.

Le Régiment des Gardes-Françoiſes devroit être de 3600 hommes, & n'en a pourtant pas 3000.

Tous les ſoldats du Régiment n'ont pas pris

une part égale aux événemens & aux dangers ; mais tous ont eu le même eſprit, le même cœur; tous peuvent ſe dire, *j'ai fait ce qu'à ma place on vous auroit vu faire;* en un mot, la moindre diſtinction entre eux feroit à la fois une injuſtice & une injure. J'ai vu pluſieurs de ces généreux Citoyens, qui, après avoir affronté les périls des premiers jours, n'ont été rebutés ni par les fatigues du ſervice continuel qu'exige le maintien de l'ordre à Paris, ni par celles des fréquentes excurſions qu'on a jugées néceſſaires ; tous ont rejeté la propoſition d'un traitement que ne partageroit pas le reſte de leurs Camarades.

Nous avons donc environ 3000 hommes à récompenſer, ou plutôt à honorer.

Je voudrois que l'on donnât a chacun d'eux un congé abſolu & honorable ; tel qu'ils ſont tous en droit de l'attendre.

Je voudrois encore que l'on donnât à chacun d'eux une épée à garde d'argent, & que ſur la coquille, on fît graver ces mots : *prix de patriotiſme offert par la Nation aux Gardes-Françoiſes le.......* 1789. J'aime à croire que cette épée *d'honneur*, deviendroit un monument de gloire précieuſement conſervé dans la deſcendance de celui qui l'auroit reçu.

Ici je me fais une Queſtion. Eſt-ce-là tout ce que la Nation doit aux Gardes-Françoiſes ?

Une voix me répond : meſurer la récompenſe au ſervice, eſt un devoir rigoureux; les Gardes-Fran-

çoiſes, privés de leur état, peuvent éprouver des beſoins; une penſion....... Arrêtez. Qui ne ſait avec quel noble dédain les Gardes-Françoiſes ont refuſé le produit de quelques repréſentations de Théâtre? L'honneur ſe paie par l'honneur; & pour me ſervir de l'énergique expreſſion d'un Grenadier, ce que les Gardes-Françoiſes ont fait, on ne le fait pas pour de l'argent.

Déja la maſſe des contributions eſt énorme, de nouveaux ſubſides vont être indiſpenſables : les Gardes-Françoiſes le ſavent, & ils ſont Citoyens. Voilà ma réponſe.

J'ajoute : une nouvelle carriere va s'ouvrir pour les Gardes-Françoiſes. Il eſt certain qu'un Corps purement militaire ſera adjoint au Corps des Citoyens. Que les Gardes-Françoiſes ne ſe ſéparent pas de leurs freres; qu'ils deviennent l'ornement & le ſoutien de la Garde-Nationale Pariſienne. Alors plus d'inquiétude ſur leur ſort.

Pluſieurs d'entre eux préféreront peut être de ſuivre une autre deſtination ou de ſe fixer dans leurs foyers. J'admets cette poſſibilité, & je dis : donnez à chacun de ceux-là une ſomme de 300 livres.

Je vais encore plus loin. Que chaque ſoldat du Régiment, quels que ſoient ſes deſſeins, recevra 300 liv.; car, ce que je veux par-deſſus tout, c'eſt qu'entre eux tous on ne faſſe pas la moindre diſtinction : & en cela, je ne fais que prononcer le ſentiment des plus méritans.

Trois cents livres offertes au nom de la Nation,

ſeront acceptées avec empreſſement par ceux qui ont refuſé & dû refuſer tout ce qui étoit offert par des particuliers.

Là doit ſe borner la reconnoiſſance de la Nation, parce que la Nation ſe trouve dans une ſituation à ne pouvoir ſe livrer à tous les mouvemens de ſa bienfaiſance. Là doivent auſſi ſe borner les deſirs des Gardes-Françoiſes, parce que les Gardes-Françoiſes ſont juſtes, parce qu'en qualité de Citoyens, ils participent à tous les avantages qu'ils nous ont aidé à obtenir. J'oſe même affirmer que ſi le malheur des temps rendoit impoſſible tout ſacrifice pécuniaire, le témoignage de leur conſcience & une ſimple marque de l'eſtime publique ſuffiroient à leur récompenſe.

Mais je ſouhaite ardemment que la Nation puiſſe réaliſer le vœu que je forme pour eux. Je dis *la Nation*, & non *la Ville de Paris*, car la dépenſe, & dépenſe ſubite, que je propoſe, doit s'élever à 1,200.000, & les Provinces improuveroient avec raiſon que la Ville de Paris voulût acquitter ſeule un ſervice rendu à la Nation entiere.

FABRE, *du Diſtrict de St.-André-des-Arts.*